



Projet éolien de Marnay-sur-Marne

Editorial

A l'attention des habitants de Marnay-sur-Marne

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer par le biais de cette nouvelle lettre d'information les dernières actualités du projet éolien ! Et en particulier des précisions sur les études environnementales qui se déroulent actuellement.

Nous continuons également de travailler avec les élus du Conseil municipal sur le partenariat entre la commune et SOLVEO qui permettra de partager les recettes issues de la vente de l'électricité du potentiel futur parc éolien.

C'est pourquoi nous serions ravis d'avoir l'occasion de venir de nouveau à votre rencontre lors d'une prochaine réunion de concertation.

Vous trouverez quelques précisions sur le sujet à la fin de cette lettre d'information. Comme nous vous l'indiquons dans les précédents numéros, nous restons à l'écoute de vos éventuelles remarques et de vos questions pour y apporter un maximum de réponses et en tenir compte dans la conception du projet.

Cette lettre d'information étant ainsi avant tout la vôtre, n'hésitez pas également à nous faire part du type d'informations que vous souhaiteriez voir traité dans ce support.

Au plaisir d'échanger et de poursuivre ensemble ce beau projet au service de la vie communale et de la transition énergétique !

Maëva NOTREAMI
Chef de projet

Quelles sont les avancées des études naturalistes ?



A propos des migrations pré-nuptiales

Une revue bibliographique a permis de définir 5 à 10 points d'observation, avec des visites de 20 à 40 minutes chacune. Un suivi renforcé pendant la période pré-nuptiale, avec 8 sorties, vise à affiner les observations. L'objectif est de localiser les enjeux de biodiversité dans une zone de 20 km autour du site du projet pour optimiser la conservation des habitats. Au total, 80 espèces ont été recensées, le pigeon ramier étant la plus représentée.

A propos de l'avifaune nicheuse

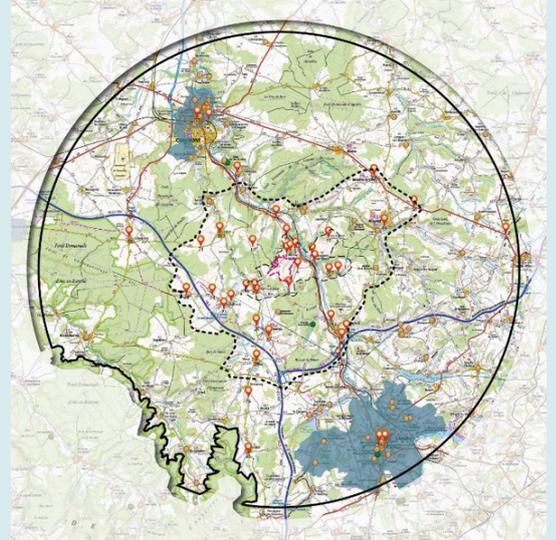
Un protocole IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) a été mis en place avec environ 10 points d'observation, chaque point étant analysé 5 à 10 minutes lors de deux passages. Pour le Milan Royal et la Cigogne Noire, un suivi renforcé a été réalisé dans un rayon de 10 km autour du projet, avec des sessions de 1h30 à 2h par point, comprenant 11 passages et une sortie nocturne. Des pièges photo ont également été installés près des ruisseaux de Trimeule et des Riats pour compléter les observations. Les pièges photos et le protocole renforcé n'ont pas montré la présence de cigogne noire.

A quoi servent les études paysagères ?

Les études paysagères ont été initiées **au début de l'été 2024** pour **identifier les enjeux paysager et patrimoniaux de la zone**. Le cabinet spécialisé **Matutina** a été missionné pour les conduire.

Ces études permettent :

- **L'identification des enjeux de la zone potentielle d'implantation (ZIP) vis-à-vis du patrimoine, des axes de communications, des lieux de vie et des lieux touristiques**
- **La réalisation de photomontages** repose sur trois éléments principaux :
 - Une cartographie pour déterminer la visibilité théorique du projet en fonction de la ZIP
 - Des analyses de terrain pour confirmer les conditions de perception
 - Des photographies depuis les points de vue significatifs



Comment fonctionnent les études acoustiques ?

Les études acoustiques seront réalisées par le bureau d'études spécialisé et indépendant **Delhom Acoustique**.

Elles permettent de connaître le bruit résiduel et ensuite de modéliser le bruit ambiant. Afin de permettre le choix le plus cohérent des futures éoliennes et le respect de la réglementation.

Pour information, l'émergence admissible le jour et de + 5 dB(A) et de + 3 dB(A) la nuit. A 500m d'une habitation (distance minimum) une éolien doit faire moins de bruit qu'un réfrigérateur.

A la mise en service du parc, des mesures seront faites afin de vérifier le niveau d'émergence.

•Bruit résiduel :

Bruit de l'environnement, notamment la génération du bruit par le vent dans la végétation



•Bruit ambiant :

Ensemble des bruits de l'environnement, y compris ceux des éoliennes



•Emergence :

Différence entre le niveau de bruit ambiant et le niveau de bruit résiduel.

RDV le 30 octobre à 19h à la salle des fêtes

La commune de Marnay-sur-Marne et SOLVEO Energies organiseront une **réunion de concertation le mercredi 30 octobre à 19h à la salle des fêtes** pour vous partager les premiers résultats de ces études et constituer un groupe de suivi autour du projet avec des habitants volontaires. Ce groupe pourra en particulier réfléchir à l'utilisation des retombées économiques du potentiel parc éolien, choisir le nom du projet, suivre les avancées du projet et du partenariat entre la commune et SOLVEO etc.

N'hésitez pas à nous faire part dès à présent de votre souhait de participer à cette prochaine réunion en contactant SOLVEO ou en vous rendant à la Mairie (registre d'inscription disponible).

Maëva NOTREAMI
Chef de projet

✉ m.notreami@solveo-energies.com